

## Fonds propres nécessaires pour les positions découlant de transactions non exécutées

ID	Dénomination	Commentaires
<b>Colonnes</b>		
01	Valeur de remplacement positive des positions découlant de transactions non exécutées	Art. 76 al. 1 OFR. Différence entre le prix de règlement contractuel et la valeur de marché courante.
02	Fonds propres nécessaires	Art. 76 al. 1 OFR. Les fonds propres nécessaires sont déterminés par la multiplication d'une valeur de remplacement positive par le facteur d'assujettissement.
<b>Lignes</b>		
01	Total des positions découlant de transactions non exécutées, dont	Art. 76 al. 1 OFR.
02	non exécutées du 5 <sup>e</sup> au 15 <sup>e</sup> jour ouvrable bancaire	Idem
03	non exécutées du 16 <sup>e</sup> au 30 <sup>e</sup> jour ouvrable bancaire	Idem
04	non exécutées du 31 <sup>e</sup> au 45 <sup>e</sup> jour ouvrable bancaire	Idem
05	non exécutées du 46 <sup>e</sup> jour ouvrable bancaire ou plus	Idem

De plus amples informations peuvent être consultées sur [www.snb.ch](http://www.snb.ch), *Statistiques, Enquêtes*:

- Dernières mises à jour des enquêtes
- Formulaire électroniques à télécharger
- Informations importantes sur l'établissement de relevés
- Contacts